

## FACULTE DE DROIT

UNIVERSITE MOULOUD MAMMERI

## REVUE CRITIQUE DE DROIT

ET SCIENCES POLITIQUES

Nº 1/2008

# REVUE CRITIQUE DES SCIENCES JURIDIQUES ET POLITIQUES

#### DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

DJAFOUR Mohamed Saïd, Doyen de la faculté de droit, UMMTO.

#### REDACTEUR EN CHEF

MACHOU Ammar, Professeur, UMMTO.

#### **COMITE DE REDACTION**

TALEB Tahar, Professeur, UMMTO.

SADOUK Omar, Professeur, UMMTO.

DJAFOUR Mohamed Saïd, Professeur, UMMTO.

ZOUAÏMIA Rachid, Professeur, Univ Bejaia.

KAHLOULA Mohamed, Professeur, Univ Tlemcen.

TAIB Essaïd, Professeur, ENA, Alger.

BENHAMOU Abdellah, Professeur, Univ Tlemcen.

BOUKRA Idriss, Professeur, Univ Alger.

TALEB Nacéra, Maître de conférences, UMMTO.

DJEBALI Ouamar, Maître de conférences, UMMTO.

REDDAF Ahmed, Maître de conférences, UMMTO.

KACHER Abdelkader, Maître de conférences, UMMTO.

KETTOU Mohamed Chérif, Maître de conférences, UMMTO.

TADJER Mohamed, Maître de conférences, UMMTO.

AIBOUT Mohand Ouali, Maître de conférences, UMMTO.

SI YOUCEF Zahia Houria, Maître de conférences, UMMTO.

IGLOULI Mohamed, Maître de conférences, UMMTO.

MEBARKI Ali, Maître de conférences, UMMTO.

## SECRETARIAT DE REDACTION

BOUBCHIR Mohand Amokrane, Maître de conférences, UMMTO. KAIS Cherif, Maître de conférences, UMMTO.

### SECRETARIAT TECHNIQUE

NADOUR M'hamed.

HAMEG Rezika.

Les opinions émises dans les articles publiés par la Revue n'engagent que leurs auteurs.

La reproduction de tout article est soumise à l'autorisation préalable de la rédaction.

#### Protocole de rédaction

Les articles adressés à la rédaction de la Revue sont soumis à l'appréciation du Comité de rédaction. Les contributions, rédigées en arabe ou en français, doivent respecter les normes suivantes :

#### Indications relatives à l'auteur

Les auteurs indiqueront leurs noms et prénoms suivis de leurs titres universitaires et/ou professionnels qu'ils souhaitent utiliser.

Notes de bas de pages

Elles doivent être numérotées de façon continue du début à la fin du texte.

#### Références

Elles doivent être conformes aux usages. Les auteurs indiqueront :

- Pour les ouvrages : Auteur, *Titre*, Editeur, Lieu d'édition, année d'édition.
- Pour les articles : Auteur, Titre, Revue, volume, numéro, année, pages.
- Pour les communications : Auteur, Titre, Identification de la rencontre scientifique (Colloque, Séminaire, Journées d'études...), Lieu, Période, pages.

#### Résumé

Les contributions feront l'objet d'un résumé d'une dizaine de lignes :

- En français pour les contributions en langue arabe;
- En arabe pour les contributions en langue française.

#### Présentation

Les articles proposés ne doivent pas dépasser 30 pages. Les auteurs utiliseront la police Times New Roman taille 12 pour les développements et taille 11 pour les notes en bas de pages.

Les contributions doivent être transmises ou remises en un exemplaire sur papier accompagné d'une disquette contenant l'article.

Les articles ne répondant pas aux normes de la Revue ne seront pas publiés.

## **SOMMAIRE**

## Etude

- De l'Etat interventionniste à l'Etat régulateur : L'exemple algérien	
Rachid ZOUAÏMIA	7
- Le renforcement du contrôle sur les navires par l'Eta pavillon et l'Etat du port en droit positif.	t du
Abdenour BOUTOUCHENT	43
- Le droit algérien de l'arbitrage commercial internation instrument d'incitation à l'investissement étranger	onal
Farida HOCINE	59
- L'étendue de l'indépendance de la Banque d'Algérie Zaïna AIT OUAZZOU	97